

A LIRE

dans ce numéro :

- 12 cents d'augmentation aux ouvriers de la pierre P. 2
- Le congrès des barbiers-coiffeurs P. 3
- Grève évitée à Victoriaville P. 5
- Union in Arbitration with Canadian Vickers P. 8



VOL. XXX — No 33

Montréal, 3 septembre 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veuillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

Le spectre du chômage assombrit les défilés de la Fête du Travail

Sujet de méditation avant la rentrée des classes

Les dernières statistiques officielles émises par l'Office fédéral indiquent que si le nombre des chômeurs a diminué de 12,000 durant la période du 24 juin au 24 juillet, il y avait encore à cette date, plus de 172,000 personnes en quête d'emploi, soit 82,000 chômeurs de plus qu'à la même date l'an dernier.

D'ailleurs, nous n'avons pas besoin de statistiques pour comprendre que la situation de l'emploi devient de plus en plus critique au Canada et dans la province de Québec. Plusieurs de nos connaissances, de nos amis, de nos parents se cherchent actuellement un emploi pour gagner leur vie et celle de leur famille. Mais en vain.

Une question qui se pose aux pères et mères de familles, aux ouvriers qui élèvent des enfants, doit les laisser bien perplexes: quel sera l'avenir de mes enfants? Que deviendront-ils dans un pays qui a réussi à doubler sa productivité en moins de 30 ans, dans un système qui offre de moins en moins d'emplois et où celui qui ne travaille pas ne doit pas manger?

Questions troublantes qui ne doivent laisser personne indifférent, encore moins ceux qui sont le plus directement touchés par le progrès technologique.

Le dernier bulletin de la Banque de Montréal n'est guère rassurant: Il se peut, dit-il dans sa livraison du mois d'août, que des transformations radicales des techniques industrielles entraînent à courte échéance des dislocations de la structure de la production et de l'emploi. Et le Bulletin de conclure que s'il faut attendre une augmentation de la production avec une augmentation de la population: "les accroissements les plus marquants sont censés venir de l'emploi général des techniques nouvelles". Et le Bulletin de préciser que l'électronique et l'énergie atomique constituent des sources de productivité insoupçonnées.

Un exemple: dans son numéro d'août, le grand magazine américain Fortune souligne que dans le seul secteur des services téléphoniques, 50,000 travailleurs ont perdu leur emploi par l'introduction du téléphone à cadran. Pour sa part, le directeur des Recherches des United Automobile Workers aurait déclaré que d'ici dix ans, les ouvriers entreront en chômage plus rapidement que l'embauchage exigé par la fabrication des nouvelles machines.

Il est clair que l'avenir est promis à ceux qui seront prêts à servir la révolution industrielle actuellement en marche et que ceux qui ont le plus de chance de se tirer d'affaire seront ceux qui seront équipés adéquatement.

Nous souhaitons donc que ces lignes soient lues par tous les travailleurs, pères et mères de famille qui ont des enfants en âge de fréquenter les institutions scolaires et qui se demandent si leurs enfants doivent poursuivre leurs études ou bien se chercher un emploi comme simple manoeuvre ou livreur à bicyclette.

Le choix est encore facile à faire aujourd'hui, même s'il faut faire quelques sacrifices. Mais demain, si vos enfants n'ont aucun métier, n'ont aucune profession, ignorent tout des techniques nouvelles, il sera trop tard: ils iront grossir les rangs de l'armée sans cesse grandissante des chômeurs.

La grande inquiétude des travailleurs canadiens — Les gouvernements n'ont pas rempli leur promesse de maintenir le plein emploi

Message de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. à l'occasion de la Fête du Travail

"Les défilés de la Fête du Travail cette année, ne se mettront pas en branle sous le signe de la prospérité. Ils seront, au contraire, suivis par le spectre du chômage."

C'est ainsi que s'exprime M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., dans son message à l'occasion de la Fête du Travail, en soulignant ainsi la principale inquiétude qui étire à l'heure actuelle les travailleurs canadiens.

M. Picard souligne que si les gouvernements se préoccupent du problème du chômage, ils le font par routine administrative et sans résultats appréciables. Rappelant les promesses faites par les gouvernements au cours de la dernière guerre mondiale concernant le plein emploi, alors que tout devait être mis en oeuvre pour faire régner la

justice sociale dans le monde, M. Picard dit que les syndiqués, plus nombreux qu'ils n'étaient et plus renseignés aussi, n'accepteront plus d'être trompés.

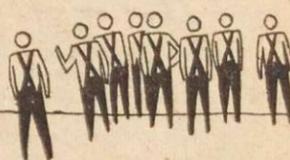
Dans son message, M. Picard réclame au nom de la C.T.C.C., une politique sociale audacieuse garantissant la sécurité tout en sauvegardant la liberté en précisant qu'un pays chrétien ne peut, s'il désire le demeurer, échanger l'une pour l'autre.

Texte du message en page 3

UN NUAGE INQUIETANT



FÊTE DU TRAVAIL



Au lieu de la prospérité promise: 82,000 chômeurs de plus cette année qu'à la même date, l'an dernier

Message du ministre du Travail, l'hon. Milton F. Gregg, à l'occasion de la Fête du Travail, 1954

Nous, Canadiens, sommes convaincus que les négociations ouvrières-patronales devraient se poursuivre dans une atmosphère de liberté.

C'est pourquoi notre législation en matière de relations ouvrières repose sur la négociation collective plutôt que sur des décrets administratifs dans l'établissement des niveaux de salaires et des conditions de travail. La tradition et la législation chez nous font ressortir les relations de travail étroites existant entre les deux grands associés dans l'industrie.

Tous, il est vrai, nous en avons encore beaucoup à apprendre au sujet des conditions favorables aux relations constructives entre la direction et la main-d'oeuvre; mais depuis quelques années, on semble de part et d'autre comprendre davantage les besoins et les aspirations les uns des autres, et se rendre compte qu'en dépit de la diversité des fonctions essentielles, il existe une interdépendance influant sur les objectifs communs.

Loin de moi l'idée de donner à entendre que cette interdépendance affaiblisse les relations de négociations collectives, ou même que cela soit désirable. Toutefois, il est certain qu'elle est l'expression d'une plus grande maturité dans les relations, ce qui permet à la direction et à la main-d'oeuvre de s'attaquer au coeur même de leurs problèmes de négociations collectives et d'en arriver à la conclusion de saines conventions avec le moins de heurts possibles.

Du fait qu'elles se comprennent mieux, la direction et la main-d'oeuvre peuvent travailler ensemble à la solution de problèmes qui, normalement, ne seraient pas du domaine des négociations collectives, de problèmes qui, par exemple, intéressent la sécurité et le rendement dans l'établissement ou le bien-être de la collectivité. On trouvera également une preuve évidente de cet état de choses dans l'accroissement constant du nombre des comités mixtes de réduction au Canada.



L'hon Milton-F. Gregg,
Ministre du Travail

La consultation conjointe ainsi comprise a aidé employeurs et travailleurs à mieux comprendre les problèmes les uns des autres, a intensifié la confiance et le respect mutuels, et a développé une commune loyauté à l'entreprise dont dépend en fin de compte le bien-être des uns et des autres.

Cette amélioration de l'atmosphère dans les relations industrielles est attribuable en grande partie au fait que la main-d'oeuvre ait été reconnue, avec la direction, un associé de plein droit et de toute confiance dans la vie industrielle du pays. L'appréciation de ce fait essentiellement important, en cette Fête du Travail, est pour nous la meilleure façon de rendre hommage à l'oeuvre accomplie à travers les âges par des gens de la classe ouvrière dont, pour un bon nombre, on ne pourra jamais célébrer la mémoire, puisque leurs noms ne sont pas passés à l'histoire du syndicalisme ouvrier.

Veillez accepter mes vœux sincères de prospérité et de bien-être.

Coaticook

PENNMANS REPREND NEUF EMPLOYÉS CONGÉDIÉS

Les neuf employés de la compagnie Pennmans de Coaticook et membres du Syndicat des employés du Textile de Coaticook, qui avaient été congédiés il y a quelques jours, reprennent leur travail cette semaine à la suite d'une séance de conciliation.

Ces neuf employés dans le Ribe Department sur les Men's Brief avaient été congédiés par suite de leur refus d'accepter une diminution de salaire d'environ 20 p. 100 que proposait la compagnie dans ce département.

À la suite de cette demande de la compagnie, le syndicat, par l'intermédiaire de M. Fernand Villeneuve aviseur de la Fédération du Textile, avait demandé les services d'un conciliateur pour que la compagnie respecte le taux de la convention.

Congédiements

Ayant appris cette démarche du syndicat, les représentants de la compagnie rencontrèrent les employés concernés et leur demandèrent de laisser tomber la rétroactivité prévue dans le contrat; en cas de refus, la compagnie précisait qu'elle se verrait dans l'obligation de faire fabriquer ce style ans une autre de ses fabriques à Dixville, à environ 5 milles de Coaticook, où les salaires sont moins élevés.

Les employés concernés refusèrent de se rendre aux exigences de la compagnie et furent congédiés par la compagnie, le 18 août dernier.

Le Syndicat fit encore appel à M. Fernand Villeneuve et à M. Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke pour les mettre au courant de la gravité de la situation. Une assemblée spéciale du syndicat décida de faire appel au Ministère du Travail qui délégua son conciliateur, M. John Valentine, le 23 août.

Entente

Au cours d'une longue séance de conciliation à laquelle prirent part les représentants de la compagnie, MM. Maxell Covert, géant; Roland Lamarre, contremaître; et Gaston Lemieux comptable; les représentants du syndicat: Fernand Villeneuve, aviseur technique de la Fédération du Textile; Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke, Avilda Corbeil, président du syndicat et Fernand Comtois, Gérard Comtois et Mlle Lucille Philibert, tous trois membres du Comité des griefs ainsi que les neuf employés féminins en cause, les parties se mirent d'accord et une entente fut conclue:

La Compagnie s'est engagée à reprendre à son emploi les employés congédiés au cours des deux semaines suivant cette entente, six devant retourner dans leur département et les trois autres dans un autre département en suivant la clause de l'ancien-

St-Marc-des-Carières

12 CENTS D'AUGMENTATION AUX OUVRIERS DE LA PIERRE

L'entreprise Deschambault Quarries, de Saint-Marc des Carrières, vient de conclure avec le Syndicat Catholique des Ouvriers de l'Industrie de la Pierre de Saint-Marc des Carrières une entente qui accorde aux quelque 150 employés de cette industrie, une augmentation du salaire horaire de 12 cents l'heure, ce qui porte le salaire du journalier à \$1.00 l'heure, celui du tailleur de pierre à chaux à \$1.42 et celui du sculpteur de granit à \$1.44, les autres catégories d'employés recevant une augmentation proportionnée.

Cette entente, conclue au stage de la conciliation devant M. Roger Leclerc du Service de Conciliation du Ministère du Travail aura une durée de deux années, avec une rétroactivité au 1er juin 1954 qui sera payée durant les trois prochaines semaines, chaque tiers des employés recevant sa part à chaque semaine.

Autres avantages

La convention qui a été signée lundi, le 30 août entre les parties prévoit, outre l'augmentation de 12 cents l'heure, deux semaines de vacances après cinq années de service, la reconnaissance de fêtes chômées et payées, une semaine de travail de 44 heures pour les tailleurs de pierre à chaux, les tailleurs de granit et leurs apprentis, une semaine de 55 heures pour les camionneurs; les autres employés feront huit heures par jour et 48 heures par semaine, avec pénalité pour le temps supplémentaire en dehors des heures régulières.

Les poussières

Les parties ont aussi convenu de prendre les dispositions nécessaires pour la protection des ouvriers et une clause se lira maintenant comme suit: Aucune pierre ne sera meulée à sec à l'intérieur de l'atelier de taillage à moins que les ouvriers ne soient protégés par un aspirateur ou autre moyen efficace.

Dans le domaine des outils, l'employeur s'engage à fournir aux tailleurs de pierre les outils à machine à condition que l'employé lui remette le vieil outil ou qu'il le paie s'il l'a perdu.

En ce qui a trait à la sécurité syndicale, les parties ont convenu de maintenir la clause d'atelier fermé qui existait depuis plusieurs années.

Trois autres ententes

Cette entente signée à la suite de l'intervention d'un conciliateur fait suite à trois ententes antérieures conclues au stage des négociations directes avec trois autres employeurs de St-Marc des Carrières: Gauthier Ltée, Gingras & Frères et Paquette et Fils qui ont à leur service environ 250 employés.

Ces industries avaient accepté au début de juin de signer une convention collective en tous points semblable à celle qui vient de signer Deschambault Quarries au stage de la conciliation.

Par ailleurs, il est convenu que d'autres entreprises dans l'industrie de la pierre signeront aussi une convention semblable dans le cours de la semaine: Carrière Gouin Ltée, David Trottier et Adjuitor Langlois.

D'autre part des négociations sont entamées avec la Compagnie Standard Lime de St-Marc en vue de conclure une entente semblable. À l'heure actuelle, la compagnie a fait une offre de 7 cents l'heure d'augmentation applicable actuellement et un autre 5 cents à

compter de l'année prochaine.

Dans ce dernier cas, le Syndicat a bonne raison de croire qu'il sera possible de conclure une entente basée sur les règlements que nous venons de mentionner.

Dans le cas de Deschambault Quarries et des entreprises qui signent une entente depuis juin, les négociations ont été conduites par Me Albert Côté, aviseur légal de la Fédération des Métiers du Bâtiment et des Matériaux de Construction par MM. Raymond Dus-sault, président du syndicat; Her-

vé Naud, secrétaire; Edmond Bé-lisle, J. P. Frénette, Cyrille Naud et Daniel Magnan, membres de l'Exécutif du syndicat.

Me Côté nous a souligné que la signature de ces conventions ouvre la porte aux négociations de la convention collective générale qui permettra d'apporter certains amendements au décret provincial qui régit les conditions de travail des travailleurs de l'industrie du marbre et de la tuile, du terrazo et de la pierre naturelle.

Félicitations à M. Claude Jodoin

Le confrère Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. a fait parvenir à M. Claude Jodoin un télégramme le félicitant de son élection au poste de président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

On sait que M. Claude Jodoin a été élu à ce poste dernièrement au congrès de cette centrale syndicale qui avait

lieu à Régina, en Saskatchewan, en l'emportant sur ses deux adversaires au premier tour du scrutin.

M. Jodoin succède donc à la présidence du Congrès des Métiers et du Travail du Canada à M. Percy Bengough qui vient de prendre sa retraite.

Voici le texte du télégramme envoyé par M. Picard:

Monsieur Claude Jodoin, président, Congrès des Métiers et du Travail, Régina.

Sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Gérard PICARD, président général, Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

\$874,000,000.00 dans le fonds de l'Assurance-Chômage

Ottawa. (CPA) — A l'heure actuelle, il y a plus d'argent dans le fonds de l'Assurance-Chômage que le total de tous les bénéfices et prestations versés depuis les treize années de l'existence de cette loi de l'Assurance-Chômage.

Les chiffres fournis récemment par la Commission de l'Assurance-Chômage indiquent que depuis la mise en vigueur de ce plan, soit de juillet 1941 au 31 juillet 1954, une somme de \$833,508,000 a été versée en prestations régulières et supplémentaires, dont \$793,889,647 en bénéfices réguliers et le reste en prestations supplémentaires. À la fin de juillet 1954, les réserves totales du fonds s'élevaient à \$874,000,000.00.

L'augmentation des demandes de prestations à cause du chômage grandissant cette année ont coûté au fonds la somme de \$213,000,000 entre le 1er juillet 1953 et le 30 juin 1954, ce qui représente une augmentation de 47 p. 100 comparativement aux prestations versées dans la période correspondante l'an dernier.

Coaticook

DEBUT DES NEGOCIATIONS AVEC FIT RITE PANTS

Le Syndicat National du Vêtement de Coaticook qui groupe les employés de Fit Rite Pants Reg'd de cette ville vient de faire parvenir à l'employeur la liste des amendements qu'il désire apporter à la convention collective qui expire dans quelques jours.

Le syndicat demande plusieurs avantages relatifs à la sécurité syndicale, aux heures de travail, aux taux de salaire, aux congés payés, et un nouveau plan d'assurance-maladie-accident et hospitalisation.

Concernant la sécurité syndicale, le syndicat demande la reconnaissance de l'atelier fermé de façon à protéger efficacement le syndicat à cause du fort roulement de la main-d'oeuvre qui se recrute en grande partie chez les jeunes

La semaine de travail

L'une des principales demandes syndicales a trait à la réduction

de la semaine de travail de 48 à 45 heures avec une compensation de 5 p. 100 du salaire total qui apparaîtra sur l'enveloppe de paie. Par ailleurs, le syndicat demande une augmentation égale à 10 cents pour chaque heure de travail.

Les syndiqués demandent en outre deux fêtes payées de plus ainsi qu'un repos de 15 minutes l'avant-midi et de 15 minutes l'après-midi.

Il est aussi du désir du syndicat d'obtenir l'intégration dans la convention, du plan d'assurance de la Fédération Nationale du Vêtement; à cette fin, le syndicat demande à la compagnie de verser au fonds d'assurance de la Fédération une somme égale à 2.1 p. 100 de sa feuille de paie, ce qui permettra, avec les contributions des employés couverts par le plan, d'établir ce plan d'assurance qui couvrira les employés et leurs dépendants.

LA SEMAINE

Barbiers, coiffeurs et coiffeuses en congrès



Près de 100 barbiers, coiffeurs et coiffeuses de toutes les parties de la province ont pris part aux délibérations de leur Fédération à Victoriaville dernièrement.

Chez les barbiers-coiffeurs

LA QUESTION DE L'APPRENTISSAGE EST MIS A L'ORDRE DU JOUR

Au cours du récent congrès de la Fédération des Barbiers et Coiffeurs de la province de Québec tenu à Victoriaville, dernièrement, les congressistes ont vidé à fond la question de l'apprentissage et de la compétence. Concernant la scolarité exigée aux aspirants, la Fédération a résolu de favoriser l'entrée dans le métier de personnes ayant fait leur neuvième année.

Les délégués au congrès qui a duré deux jours ont aussi décidé de maintenir en fonction le comité chargé de trouver une formule destinée à établir une corporation de barbiers et coiffeurs. On sait que ce comité est formé de trois représentants ouvriers, et de trois représentants patronaux.

Les élections

M. Paul-Emile Canaba, de Montréal, a été réélu par acclamation pour un autre terme au poste de

président de la fédération des barbiers et coiffeuses inc. de la province de Québec à la suite des élections tenues à la fin des sessions du congrès, qui s'est déroulé dans cette ville les 22 et 23. Voici les autres membres de l'exécutif: vice-président: M. J.-J. Bourgouin, de Hull; secrétaire correspondant: M. Denis Leblanc, de Sorel; secrétaire financier: M. R. Girouard, de St-Hyacinthe; directeurs: MM. J. Charrier, B. de Québec, E. Lemay, B. de Granby, Mme P. Boulais, C. de Granby, Mlle Lise Pepin, C. de Sorel, M. Charles Cormier, B. de Joliette, M. Victor Boucher, C. de Joliette, Mlle S. Tremblay, C. de Chicoutimi, M. Ernest Laroche, B. de St-Jean, M. Jean Lamoron, B. de Trois-Rivières, M. Roland Brais, B.M., de Drummondville, Mlle Juliette Gauvin, C. de Drummondville, M. Roland Masse, M., de St-Hyacinthe; M. J.-D. Mona, C., de St-Hyacinthe, M. Hervé Jutras, B., de Victoriaville, Mme Thérèse Delorme, C., de Victoriaville.

Le président d'élections était M. Emillier René et le secrétaire M. Ernest Bélard. L'assemblée a été unanime dans le choix des représentants; en effet, aucun vote n'a été nécessaire puisque aucune place ne fut disputée.

Les délégués ont commencé à s'enregistrer, samedi soir, à l'hôtel

Manoir Victoria, centre de plusieurs manifestations du congrès. Sa majesté André II (Andrée Perreault), reine de la coiffure de cette ville, a souhaité la bienvenue aux nombreux délégués. L'enregistrement s'est continué dimanche matin. Une messe spéciale a été célébrée à la chapelle St-Gabriel Lallemand par M. l'abbé Antonio Parenteau, curé de la paroisse.

Les premières séances du congrès ont eu lieu lundi après-midi. Les délibérations se sont terminées par les élections et l'adoption des principales résolutions. M. Paul-Emile Cabana de Montréal, qui a présidé avec succès aux destinées de la fédération à titre de président depuis 1938 a fait les souhaits de bienvenue et il a résumé les progrès faits par la fédération depuis sa fondation il y a 20 ans. Les séances ont eu lieu à la salle des Syndicats nationaux.

A 5 h. 30 p.m., une réception a eu lieu à l'hôtel de ville. S. H. le maire, M. Yvon Jutras, accompagné de son épouse, a souhaité la bienvenue dans notre ville, puis il a annoncé officiellement l'installation de la reine de la coiffure. On a ensuite remis les clefs de la ville aux visiteurs. Ont adressé la parole, l'hon. Wilfrid Labbé, ministre d'Etat, M. Armand Cloutier, député fédéral, M. le chanoine Origène Grenier, curé de la paroisse Ste-Victoire, M. l'abbé Paul-Emile Bolté, aumônier de la fédération, et M. Paul-Emile Cabana, président de la fédération.

Les mêmes orateurs ont adressé la parole au banquet présenté au Centre catholique sous le distingué patronage de M. le curé Grenier et de la reine de la coiffure. En plus, M. Emillier René et M. Gérard Cantin, président de l'association des Barbiers des Bois-Francs, ont prononcé des allocutions. La journée s'est terminée par une soirée récréative.

Message de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., à l'occasion de la Fête du Travail :

Les défilés de la Fête du Travail, cette année, ne se mettront pas en branle sous le signe de la prospérité. Ils seront, au contraire, suivis par le spectre du chômage. Les réjouissances coutumières seront assombries par les graves soucis de ceux qui désirent travailler mais ne peuvent trouver un emploi; et l'on pourra également observer au premier coup d'oeil l'inquiétude de ceux qui travaillent mais craignent d'être mis à pied d'une paye à l'autre. Ceux qui ont charge du bien commun, quelle que soit la juridiction où ils ont accepté des responsabilités publiques, ne paraissent pas se préoccuper outre mesure de l'insistance des organisations syndicales de travailleurs, notamment de la C.T.C.C., réclamant d'urgence l'adoption et la mise en pratique d'une politique de plein emploi reliée à un niveau de vie suffisamment élevé pour assurer aux travailleurs et à leurs familles une vie normale, affranchie du besoin et de la crainte du lendemain.

L'on étudie toujours, par routine administrative et sans résultats appréciables, les moyens à prendre pour réduire au minimum le chômage saisonnier, mais l'on ne paraît pas se rendre suffisamment compte que le chômage permanent s'aggrave et que, de plus, le nombre s'augmente continuellement de ceux et celles qui ne travaillent qu'environ la moitié de la semaine régulière de travail. Et pourtant, au cours de la dernière guerre mondiale, on élaborait déjà une politique de plein emploi et on donnait aux travailleurs l'assurance qu'une telle politique pouvait être mise en pratique. On avait hâte d'en finir avec les guerres afin de consacrer les ressources du Canada au plein emploi, au progrès social et à la paix. Maintenant que le calme est revenu, on se contente de s'en rapporter à des statistiques incomplètes pour conclure froidement qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer et que nous n'avons pas encore atteint le pourcentage de chômeurs nécessaire permettant de croire à un commencement de crise économique.

Les travailleurs canadiens, syndiqués en plus grand nombre qu'ils ne l'étaient il y a quelques années, et plus au courant des faits, n'accepteront pas d'être trompés comme ils l'ont été après la signature du Traité de Versailles (1919) alors que tout devait être mis en oeuvre pour faire régner la justice sociale dans le monde.

Les haut-parleurs de l'anticommunisme verbal réussiront peut-être, une fois de plus, à élabousser les organisations syndicales de travailleurs et à ridiculiser certaines de leurs revendications fondamentales, mais ils n'empêcheront pas les mêmes revendications d'être soutenues par la masse des travailleurs. C'est au prix du respect des gens, de la satisfaction des besoins humains et de la justice que la paix pourra être établie et maintenue.

A l'occasion de la Fête du Travail 1954, les travailleurs, par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales respectives, et dans le présent message, par l'intermédiaire de la C.T.C.C., réclament des diverses juridictions une politique sociale audacieuse et éclairée capable de redresser les griefs formulés contre une société qui préfère ignorer les injustices plutôt que d'y remédier et dont la tendance totalitaire, plus ou moins accentuée selon que la dictature économique le juge plus ou moins nécessaire à la protection de ses intérêts, vise à faire échanger l'exercice de droits fondamentaux contre un minimum de sécurité. Les travailleurs canadiens réclament et la sécurité et une véritable liberté; ils ne songent d'aucune manière à échanger l'une pour l'autre. Un pays chrétien, s'il désire le demeurer, ne peut accepter de se prêter à ce genre de marchandage. Ce serait reléguer au dernier rang les valeurs spirituelles et culturelles sans lesquelles on ne saurait parler sérieusement des bienfaits de la civilisation.

Gérard PICARD,
Président général, CTCC.

ARBITRAGE A L'HOPITAL ST-VINCENT D'OTTAWA

A la suite d'un certificat de reconnaissance syndicale émis au mois de mars 1954 par la commission des relations ouvrières de l'Ontario au syndicat des services hospitaliers du district d'Ottawa, les employés de l'hôpital Saint-Vincent des Soeurs Grises de la Croix d'Ottawa ont entrepris les négociations en vue d'un contrat collectif du travail. Malgré les efforts du syndicat pour en arriver à une entente et les tentatives du conciliateur du ministère du travail de l'Ontario pour trouver une solution acceptable aux deux parties, le syndicat a décidé de recourir à l'arbitrage.

L'employeur refuse la demande de ses employés relative à la retenue syndicale, à une réduction des heures de travail de 48 à 44 heures par semaine avec pleine compensation, au salaire de certaine catégorie d'employés, aux semaines de vacances payées, à une réduction du coût de la pension de façon à correspondre au bas salaire payé en général dans les hôpitaux et enfin à une re-

connaissance des avantages supérieurs.

Le choix des arbitres est fixé. Maître René Hould d'Ottawa est l'arbitre syndical et maître Avila Labelle, c.r., l'arbitre patronal.

Les deux représentants se sont mis d'accord pour recommander au ministre du travail M. le juge Jacques Boucher de la Cour du Magistrat de Hull comme président du conseil d'arbitrage. M. Jacques Archambault, aviseur technique de la Fédération Catholique des Services Incorporée et M. Raymond Gagné, organisateur du conseil syndical d'Ottawa, agiront comme procureurs.

Le syndicat attache une grande importance aux décisions que le conseil d'arbitrage prendra sur les points en litige. L'orientation des demandes futures dans les renouvellements des conventions collectives actuellement en vigueur dans les hôpitaux et institutions de la région, sera conditionnée en grande partie par les résultats de cet arbitrage.

Brevets d'invention

MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays

MARION & MARION

Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond,
MONTREAL

Coaticook

GRIEFS A L'ARBITRAGE

Le Syndicat National des Travailleurs de Vêtement de Coaticook qui groupe les employés de Fit-Rite Pants de cette ville vient de demander la constitution d'un tribunal d'arbitrage pour trancher un différend qui s'est élevé relativement les taux à la pièce.

Le différend est survenu il y a quelques semaines alors que la compagnie a refusé de révéler ses taux à la pièce. Devant ce refus, le syndicat a demandé l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail lequel n'a pas réussi à mettre les parties

d'accord après deux séances de conciliation.

Depuis cette date, l'employeur a congédié la trésorière du syndicat ainsi que trois autres employés. A l'issue d'une assemblée ce soir, il est probable que le syndicat demandera l'intervention d'un conciliateur concernant cette nouvelle affaire.

C'est M. J.-N. Godin de la Fédération Nationale du Vêtement qui agira comme arbitre syndical sur le tribunal d'arbitrage. La partie syndicale n'a pas encore nommé son représentant.

Sherbrooke

Augmentation de 25 cents demandée par les employés de l'American Biltrite

L'Association des employés du Caoutchouc de Sherbrooke qui groupe les travailleurs à l'emploi de l'American Biltrite de Sherbrooke et dont la convention actuelle expire le 15 septembre, vient de signifier à cette entreprise son intention d'apporter de nombreux changements à la convention actuelle qui existe depuis deux ans.

Les salaires

La principale demande des employés a trait à une augmentation générale des salaires de 25 cents l'heure pour ceux qui travaillent à l'heure et d'une augmentation de 15 cents pour ceux qui font du travail à la pièce.

Le syndicat demande en outre qu'un différentiel de 4 cents l'heure soit payé à ceux qui travaillent sur le deuxième équipe et un différentiel de 8 cents à ceux qui travaillent sur le troisième équipe.

Il sera aussi défendu de réduire les taux à la pièce et les taux horaires durant la convention; par ailleurs, si la modification des méthodes de production entraîne des modifications des taux à la pièce, le syndicat demande qu'une procédure soit clairement établie pour régler le litige, avec arbitrage s'il y a lieu. Il est entendu que l'adoption du tribunal d'arbitrage sera finale et acceptée par les parties.

Les heures de travail

La semaine de travail sera de cinq jours de huit heures, du lundi au vendredi inclusivement. Tout travail au delà de la durée normale de la journée de huit heures ou de la semaine normale de 40 heures sera rémunéré à temps et demi.

Tout travail effectué durant les

neuf fêtes payées et chômées que réclame l'Association sera rémunéré à temps double.

Relativement aux vacances, les employés demandent deux semaines de vacances payées après une année de service, 3 semaines après 10 années de service et quatre semaines après 20 années de service.

Sécurité syndicale

L'Association demande que tous les employés couverts par la convention fassent partie de l'Association et que les nouveaux employés soient tenus d'en faire partie après une période d'emploi de trente jours.

Concernant les transferts, l'Association demande qu'un employé transféré sur une machine afin de devenir opérateur, subisse une période d'essai de douze semaines pendant lesquelles il ne subira pas de diminution de son salaire préalable; par ailleurs, s'il est reconnu que cet employé remplit cette fonction d'une façon satisfaisante, il recevra immédiatement le taux prévu pour cette opération.

L'Association demande aussi que la compagnie se charge de défrayer le coût entier du système de sécurité sociale actuel en plus de prévoir des clauses d'indemnité en salaire de \$25.00 par semaine pour les hommes et de \$15.00 pour les femmes; l'on demande aussi que les bénéfices soient portés à \$7.00 au lieu de \$4.00 par jour les employés et leurs dépendants en ce qui concerne l'hospitalisation.

L'on prévoit que les négociations vont débuter dans quelques jours entre les représentants de la compagnie et ceux de l'Association.

Un comité de négociation a été formé par le syndicat et il sera dirigé par M. Jean-Paul Geoffroy, aviseur légal de la CTCC et de M. Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke.

Shawinigan

ON VA CELEBRER LA FETE DU TRAVAIL

Lundi, le 6 septembre, se dérouleront à Shawinigan et à Grand-Mère les manifestations traditionnelles à l'occasion de la Fête du Travail.

À Shawinigan, le programme de la journée débutera par une messe dialoguée à 10:00 a.m., en l'église du Christ-Roi. Des autobus spéciaux seront mis gratuitement à la disposition des syndiqués de toute la ville pour les transporter aller-retour de leur paroisse respective à l'église du Christ-Roi. C'est M. l'abbé Maurice Leclerc,

aumônier du Conseil Central de Shawinigan, qui célébrera la messe tandis que M. l'abbé Jules Parenteau, aumônier de la L.O.C. de Montréal, prononcera le sermon de circonstance.

Dans l'après-midi, des jeux, des courses et autres épreuves sportives se dérouleront à l'Arena de Shawinigan tandis qu'un programme de vaudeville de choix sera présenté dans la soirée.

Les syndiqués de Grand-Mère participeront à la messe dialoguée de Shawinigan à l'église du Christ-



Photo prise lors de l'assemblée du Syndicat du Meuble à Victoriaville au cours de laquelle les membres prirent connaissance des négociations post-arbitrales. On sait qu'une entente avantageuse mit fin à la menace de grève.

Shawinigan

Le différend avec l'Alcan soumis à l'arbitrage

L'intervention conciliatrice de M. Léonce Cliche dans le différend survenu entre l'Aluminium Co. de Shawinigan et le syndicat n'ayant donné aucun résultat positif, le ministère du Travail a bien voulu référer le différend à un tribunal d'arbitrage.

On sait que le différend porte sur les salaires, la question des heures de travail, l'ancienneté et les exigences de la compagnie relativement à une garantie de \$100,000.00 qu'elle exige du syndicat.

Pour faire suite à une communication de M. Noël Bérubé, directeur du Service de conciliation du ministère du Travail pour la division de Québec, qui invitait

les deux parties à désigner leur arbitre respectif sur le tribunal, le syndicat a recommandé la nomination de M. Pierre-Elliott Trudeau, économiste de Montréal, comme arbitre syndical.

Jusqu'au bout

Entre temps, le syndicat a pris les dispositions nécessaires à la perception des contributions syndicales pour les prochains mois pour le cas où la compagnie mettrait en vigueur sa vieille et désuète coutume de discontinuer la perception des cotisations syndicales à la source en dépit des dispositions de la loi et de la jurisprudence en la matière qui veulent que l'employeur ne puisse changer les conditions de travail sans le consentement des employés avant les 14 jours suivant la publication d'une sentence arbitrale.

Au cours d'une assemblée de tous les membres du syndicat, la semaine dernière, les membres ont réaffirmé leur détermination de

lutter jusqu'au bout pour obtenir les améliorations qu'ils désirent.

À l'issue de l'assemblée, le syndicat a unanimement adopté une résolution qui réaffirme la détermination du syndicat, après avoir considéré que les demandes syndicales sont de beaucoup inférieures aux possibilités financières de l'entreprise concernée.

Considérant en outre que l'Alcan, d'autre part, exige une garantie de \$100,000 contre un risque dont elle n'a jamais souffert et qu'elle fait de cette exigence abusive une condition préalable à la conclusion d'une entente et que cette entreprise a manifesté au cours des séances de négociations un état d'esprit apparenté aux principes les plus vicieux du libéralisme, le syndicat a demandé aux syndiqués de l'Aluminium Co. d'Arvida de faire cause commune avec ceux de Shawinigan afin de faire échec aux ambitions désordonnées de l'Alcan et d'améliorer le sort de quelques milliers de travailleurs de cette gigantesque entreprise.

Roi. Le programme de l'après-midi comprend une partie de balle-molle entre l'équipe des employés de Grand-Mère Shoe et celle des employés de Laurentide. Cette partie qui sera disputée au Parc Telmosse de Grand-Mère à 1:30 p.m., sera suivie de compétitions sportives à 3:30 p.m.

POURQUOI UN TRIBUNAL D'ARBITRAGE DES PRIX?

La semaine dernière, nous avons rappelé la politique de la C.T.C.C. concernant l'arbitrage des prix en soulignant que les industries et les exploitants de services devraient justifier leurs demandes devant un tribunal composé de représentants des consommateurs et des organisations ouvrières et du gouvernement avant de pouvoir augmenter leurs prix ou leurs tarifs.

De la région Saguenay-Lac-St-Jean nous parvient cette semaine, une nouvelle confirmant la nécessité de la création de tels tribunaux d'arbitrage des prix.

Il y a quelques jours, la population de la région Saguenay-Lac-St-Jean apprenait par la voie des journaux que la Régie des Transports avait accordé aux AUTOBUS SAGUENAY INC. l'autorisation d'augmenter leurs tarifs.

Le Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean s'étonne que personne n'ait été informé de cette demande de hausse de tarifs et qu'ainsi personne n'a pu faire valoir son point de vue sur cette question.

Il est possible, comme le remarque la déclaration du Conseil, que la hausse des tarifs soit justifiée, mais il est regrettable tout de même que cette décision ait été prise sans consultation préalable avec les intéressés.

Aussi le Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean ses Syndicats Nationaux vient-il de demander à la Régie des Transports de reconsidérer sa décision et d'accorder une audition afin de permettre à ceux qui ont des raisons de s'opposer à cette hausse de la faire en toute liberté.

Jour de paye...
jour d'épargne!

Pourquoi attendre à demain pour ouvrir votre compte d'épargne?

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

MOUVEMENT

Les travailleurs d'Arvida veulent le salaire payé dans la grande industrie

Le Syndicat national des Travailleurs de l'Aluminium Co. d'Arvida a résolu d'obtenir pour les travailleurs de cette industrie un salaire comparable à celui qu'ont les travailleurs dans la grande industrie, soit un salaire de base de \$1.56.

Cette demande de salaire qui équivaut à une augmentation de 14 cents du taux de salaire de base fait partie d'une série d'amendements à la convention collective qui seront bientôt discutés entre les représentants du Syndicat et ceux de l'Aluminium Co. d'Arvida.

Autres demandes

Plusieurs autres demandes ont aussi été présentées à la compagnie. Notamment on relève une clause prévoyant l'inclusion de la formule Rand, une clause relative à l'ancienneté, une modification au présent plan d'assurance en vigueur et certains réajustements pour les hommes de métier, les techniciens et les analystes.

Le syndicat veut aussi obtenir trois semaines de vacances après 15 années de service et quatre semaines après 20 années de service.

Le syndicat demande en outre que le texte français soit le texte officiel de la convention au même titre que le texte anglais quand il s'agit d'interpréter les clauses de la convention.

Des demandes justifiées

Un porte-parole du syndicat a déclaré qu'il est temps que l'Aluminium Co. paie à ses employés un salaire au moins aussi élevé que celui payé par la grande industrie au Canada. Faisant ressortir le fait que l'industrie du nickel à Sudbury paie un salaire de base de \$1.66 l'heure, que celle de l'automobile à Windsor paie \$1.545, que celle de l'aluminium ailleurs au pays paie \$1.545 tandis que celle de l'amiante à Thetford et à Asbestos paie un salaire de base de \$1.54, pourquoi les travailleurs de l'Alcan devraient-ils se contenter de \$1.42 l'heure?

Soulignant le fait que l'Aluminium Co. est la troisième compagnie canadienne par l'importance de ses investissements de capitaux, après le Pacifique Canadien et Brazilian Traction Co., ce même porte-parole rappelle que l'Alcan n'est pas un employeur ordinaire aux prises avec des problèmes de concurrence et encore moins une St-Vincent-de-Paul qui doit compter pour vivre de la charité individuelle et publique.

Le syndicat des travailleurs de l'Aluminium Co. s'est taillé une place d'avant-garde dans le mouvement syndical et il veut que la compagnie avec laquelle il transige, ait elle aussi une excellente réputation.

Résumé des demandes syndicales

Voici un résumé des principales demandes qui feront l'objet de négociations entre la compagnie et le syndicat d'ici peu:

- 1.—Le syndicat veut l'inclusion d'une clause qui garantira l'application de la convention, ceci afin d'éviter les incidents qui se sont produits lors de récents règlements de griefs;
- 2.—Le syndicat soumet une nouvelle clause en ce qui concerne l'ancienneté sous le prétexte justifié que la clause actuelle ne donne pas justice.
- 3.—Le syndicat demande d'augmenter le nombre des agents de griefs afin que ceux-ci aient le temps de s'en occuper et de les régler à la satisfaction de tous;
- 4.—Le syndicat demande la formule Rand. Actuellement, 95 p. 100 des travailleurs d'Arvida sont syndiqués et une petite poignée boude encore le syndicalisme tout en jouissant des avantages et de la protection de la convention collective dont les frais sont supportés par les seuls syndiqués.
- 5.—Le Syndicat demande une modification du présent plan d'assurance qui ne rend pas tous les services que désirent les travailleurs. C'est pourquoi il demande que la compagnie contribue pour un montant de 4 cents l'heure au plan d'assurance pour les employés qui veulent bien se prévaloir des avantages de ce plan.
- 6.—Il y a aussi une demande concernant l'évaluation des tâches: le syndicat croit que le taux de l'évaluation doit être le taux minimum et non le taux maximum;
- 7.—Le syndicat demande pour les hommes de métier, techniciens et analystes un réajustement de 10 cents l'heure;
- 8.—Le syndicat demande trois ans et quatre semaines après 20 semaines de vacances après 15 ans, pratique courante dans la grande industrie;
- 9.—Le syndicat demande aussi des primes de nuit de 6 et 9 cents l'heure au lieu de 5 et 7 cents l'heure.
- 10.—Enfin le syndicat demande une augmentation de 14 cents l'heure, ce qui portera le taux de base à \$1.56 l'heure: la grande industrie paie des salaires égaux sinon supérieurs à \$1.56.



M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. adressant la parole aux membres du Syndicat du Meuble de Victoriaville. Il est entouré des membres de l'Exécutif du Syndicat.

Victoriaville

Grève évitée dans l'industrie du meuble

La signature d'une convention collective de travail entre le Syndicat du Meuble de Victoriaville et la Victoriaville Furniture a mis fin à une menace de grève qui semblait imminente.

Après plusieurs mois de pourparlers, de négociations directes, de conciliation et d'arbitrage et de négociations post-arbitrales, le syndicat et la compagnie se sont mis d'accord sur les points suivants:

Salaires

Les employés de Victoriaville Furniture obtiennent un salaire de base garanti qui est augmenté de 10 cents cette année et qui augmentera de 5 cents à compter de l'an prochain; d'autre part, le boni ne sera plus inclus dans le salaire de base garanti et il s'additionnera aux 80 cents du taux garanti après deux ans.

Les augmentations qui varieront entre 5 cents et 12 cents dans

certains cas, s'appliquent également aux taux à la pièce.

Les travailleurs ont aussi obtenu une cinquième fête chômée et payée, une deuxième semaine de vacances après cinq ans et une deuxième semaine de vacances payée l'an prochain pour ceux qui auront trois années de service.

Il est convenu que si le salaire est réévalué par suite d'un changement des taux à la pièce ou des bonis, le syndicat aura le droit de faire un grief et la compagnie s'est engagée de rembourser le salaire perçu à cause du changement.

Dans les cas de mises à pieds et de réembauchage, c'est l'ancienneté absolue qui prévaudra: les plus anciens seront mis à pied les derniers, qu'ils travaillent de jour ou de nuit et ce sont eux qui seront réembauchés les premiers; en cas d'injustice ou d'erreurs dans l'application de cette clause, la perte de salaire subie par l'employé sera remboursée par la partie patronale.

Les travailleurs obtiennent en outre une rétroactivité de trois cents sur les salaires au 31 août 1953, c'est-à-dire une rétroactivité de près d'une année.

Jonquières et Kénogami

Commis et Comptables de 35 magasins couverts par une convention particulière

Après de longs mois de négociations directes et de conciliation, les commis et les comptables de 35 établissements commerciaux de Jonquières et de Kénogami ont finalement conclu une entente avec autant d'établissements concernés.

Ententes particulières

Les parties ont convenu de signer une convention collective particulière avec les 35 établissements où les syndicats ont des certificats de reconnaissance syndicale. C'est la première fois dans l'histoire des établissements commerciaux qu'une telle chose se produit parce que, auparavant, il y avait simplement une convention générale qui était ensuite extensionnée pour devenir applicable à tous les établissements commerciaux.

Grâce à cette convention collective particulière, tous les employés de ces établissements commerciaux recevront une augmentation de salaire de \$2.00 par semaine sur les salaires réellement payés et également sur les taux de base. De plus, les heures de

travail seront réduites de 2½ heures par semaine: plus précisément, les magasins fermeront leurs portes à 5.30 p.m. pendant toute l'année. Les heures de travail seront de 47½ heures pour les hommes et de 44½ pour le personnel féminin.

Le Syndicat national catholique des commis et des comptables a aussi obtenu une clause d'atelier syndical imparfait, ainsi qu'une clause de règlement de griefs avec recours à l'arbitrage en cas de différend.

Les parties se sont entendues pour demander l'extension juridique de cette convention.

LE PROBLÈME OUVRIER

A propos des prêtres-ouvriers

Ces derniers mois, on a beaucoup parlé — parfois à tort — de l'expérience des prêtres-ouvriers en France. C'était un fait spectaculaire: des prêtres qui travaillaient huit heures par jour dans des usines, sur les ports, qui vivaient dans des maisons ouvrières. C'était certainement une vie généreuse et héroïque.

A l'occasion des nouveaux règlements que Rome a imposés à ces prêtres, certains laïcs ont prétendu que l'Eglise subissait l'influence des capitalistes et abandonnait la classe ouvrière. Que voulez-vous? Il y aura toujours des gens qui auront des oeillères, qui ne voudront admettre que ce qui fait leur affaire, qui mèneront leur pensée comme une locomotive sur ses rails, sans se soucier de tout ce qu'elle peut broyer sur son passage.

L'Eglise n'a pas abandonné la classe ouvrière. L'Eglise est une mère. Elle aime tous ses enfants d'un même amour. Elle montre un esollicitude toute particulière à ceux qui sont les plus faibles. Elle aime profondément la classe ouvrière.

Ceci est vrai en France comme dans notre province. Dans la Lettre Pastorale sur le problème ouvrier, les Evêques demandent au clergé une action directe pour aider au relèvement des prolétaires ou de la classe des travailleurs. Ils insistent pour que tous les prêtres accordent une attention particulière aux problèmes sociaux et prêchent les remèdes proposés par le catholicisme social.

Bien plus. L'Eglise consacre spécialement des prêtres à l'action sociale: "L'Eglise est heureuse de mettre spécialement au service de l'action sociale les efforts généreux de plusieurs de ses prêtres qu'elle prépare adéquatement à cette tâche difficile, même au prix de sacrifices." (No 195).

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LAC.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC



Gl. 3701*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

de **KUYPER** BLENDED GIN
La vraie saveur de Hollande
FONDÉE EN 1695
DISTILLÉ AU CANADA



Photo prise dimanche dernier au Cap-de-la-Madeleine, lors des manifestations du XV^e anniversaire de la L.O.C. Ci-dessus le groupe des dignitaires officiels, parmi lesquels on remarquait Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque des Trois-Rivières.

"Des prestations familiales aux mères de famille"

Souhait de M. Gérard Picard à l'occasion du XV^e anniversaire de la L.O.C. au Cap-de-la-Madeleine.

Pour permettre à la famille ouvrière de mieux s'intégrer à la société, des prestations familiales devraient être accordées selon le nombre d'enfants à la mère de famille qui restent au foyer, ceci dans le but d'encourager l'esprit communautaire de la famille.

Telle est l'une des principales remarques de M. Gérard Picard à l'occasion du banquet officiel qui marquait le XV^e anniversaire de la Ligue Ouvrière catholique au Cap-de-la-Madeleine, dimanche dernier.

L'un des orateurs à ce banquet, M. Picard, n'a pas manqué de souligner que, dans sa sphère, la CTCC s'est penchée sur les problèmes des familles ouvrières, les aidant dans leur promotion vers la sécurité sociale.

Plusieurs autres orateurs ont également adressé la parole au cours de ce banquet à l'Hôtel des Pèlerins auquel assistaient entre autres le T. R. P. Albert Sanschagrín, provincial des Oblats; Albert

Vandamme, secrétaire général de la Fédération Internationale des Mouvements ouvriers chrétiens dont le siège social est à Gand, Belgique; M. Osias Charland, président du groupe des Cent Mariés de 1939, qui ont pris part au double événement de leur quinzième anniversaire de mariage et de celui de la fondation de la LOC canadienne.

Les quelque 300 sections de la L.O.C. étaient représentées dimanche dernier à ce ralliement des familles ouvrières et pouvaient être facilement identifiées par leur drapeau respectif.

La cérémonie a débuté par un ralliement au Monastère des Oblats et une procession jusqu'au kiosque à travers une foule de milliers de personnes.

En cet endroit, S. E. Mgr Sergio Pignedolli, nonce apostolique en Bolivie, a célébré une messe solennelle tandis que S. E. Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque des Trois-Rivières, prononçait l'allocution de circonstance.

Dans son allocution, Mgr Pelletier a rappelé que l'Eglise compte sur les familles ouvrières pour mener le bon combat, pour semer le bonheur dans les vies et faire régner la paix dans le monde.

Le Congrès de la C.T.C.C.

Un congrès se prépare toujours un peu dans le mystère. Même deux semaines avant le grand événement, il est difficile d'obtenir des précisions. Mais nous avons tout de même recueilli quelques renseignements pour les femmes de syndiqués qui seraient tentées de venir passer un petit congé à Montréal.

Le congrès dure 5 jours cette année, mais les femmes qui ne peuvent s'absenter que pendant 2 ou 3 jours peuvent se renseigner auprès de leurs

maris des journées qui seront les plus intéressantes. Les fonctionnaires municipaux de Montréal sont chargés d'organiser des excursions et des réceptions pour ces dames, et il semble qu'ils ont de beaux plans, qu'il nous est malheureusement impossible de connaître avant la semaine prochaine.

Les réunions auront lieu du 19 au 24 septembre, c'est-à-dire de dimanche à vendredi, au Centre d'apprentissage des métiers de la construction, rue Parthenais, près de la rue Laurier.

Le logement

Le comité du logement a fait parvenir tous les renseignements nécessaires dans les différents centres. Ce qu'il a trouvé qui soit le plus rapproché du centre des délibérations est un "motel" qui peut loger 200 personnes, rue Sherbrooke angle Viau. Le Conseil central de Montréal, qui sera l'hôte du congrès, s'attend à recevoir 400 personnes de l'extérieur. Ceux qui ne trouveront pas à se loger près du Centre d'apprentissage où, paraît-il, il ne se présente aucun problème de stationnement, se disperseront probablement dans les grands hôtels de l'ouest de la ville.

Quant à ce qui fera l'intérêt du congrès, à part les réceptions pour ces dames, il y aura sûrement des débats passionnants sur la refonte de la constitution, sur l'action politique, sur le fonds de défense professionnelle, sur les améliorations passées et futures du journal Le Travail.

S'il vous semble, mesdames, que ce sont là des questions purement techniques auxquelles vous ne comprendrez rien, vous avez grand tort. Il vous suffira de demander des explications à votre mari, et vous verrez comme il sera fier de vous montrer tout ce qu'il sait. Quand vous savez un peu d'avance quel est le fond de la question, quel groupe est pour et quel groupe est contre, cela devient très intéressant de suivre un débat et de surveiller comment chacun s'y prend pour triompher de ses adversaires.

Le travail féminin

Une autre chose qui devrait être intéressante pour les déléguées et les épouses de délégués, c'est le rapport du comité sur le travail féminin. Ce comité a fait enquête dans les diverses fédérations pour connaître le pourcentage des syndiquées parmi la main d'oeuvre féminine, et les conditions de travail en vigueur dans les différents milieux.

Plusieurs femmes ont assumé des responsabilités pour la préparation du congrès. Dans la liste des comités qui sera publiée par le Travail cette semaine ou la semaine prochaine, vous pourrez relever le nom de six ou sept compagnes.

On me dit, mais ce ne sont pas là des chiffres officiels, que les femmes forment plus du tiers des effectifs de la CTCC. Au congrès, c'est le temps ou jamais de montrer qu'on est là, et de faire part aux autres de nos problèmes afin qu'ils nous aident à les régler.

J. DANSEREAU

UN PETIT CONGE

Passablement énervée de renifler et de pleurer (ceux qui souffrent de la fièvre des foins peuvent compatir à mes malheurs, j'ai décidé la semaine dernière de m'accorder un petit congé.

Les livres modernes d'éducation accordent beaucoup d'importance à la santé psychologique des enfants, mais on ne parle pas beaucoup des parents. Même si j'avais une occasion inespérée de m'échapper de la besogne quotidienne pour deux jours, j'hésitais encore un peu à laisser mes deux filles à leur grand-mère et à leur jeune tante. On nous a tellement répété qu'il ne faut pas déranger les jeunes enfants et nous avons tellement entendu d'histoires au sujet de jeunes enfants qui se sont mis tout-à-coup à se sucer le pouce ou à se ronger les ongles à cause d'une absence des parents.

Mais enfin la tentation a pris le dessus (ou peut-être est-ce le bon sens) et je recommande à tous les parents qui peuvent le faire de prendre un petit congé à l'occasion. Cela fait du bien à tout le monde.

En rentrant à la maison je guettais chez mes filles des signes de "déplacement". Elles étaient toutes les deux bien contentes de nous voir. L'aînée nous faisait des démonstrations et la plus petite se collait dans notre cou, mais de signe de "frustration", aucun. Après le souper elles se sont amusées toutes les deux toutes seules, comme à n'importe quel jour, sans sembler plus dépendantes de leurs parents, ou plus craintives d'être abandonnées.

Au cours de la nuit, cependant, elles se sont éveillées une fois chacune son tour, et le lendemain la plus petite a fait une véritable crise de larmes quand je l'ai laissée une demi-heure avec sa tante dans une maison qu'elle ne connaissait pas. Il faut dire cependant qu'elle a dix mois et que c'est une période de "sauvagerie" peu ordinaire, même quand elle est entourée de tout son monde.

J'en conclus que pour les enfants les désavantages sont minimes, s'ils restent avec des gens qu'ils connaissent bien, dans leur propre maison, et que pour les parents les avantages sont immenses. Vivent donc les petits congés!

Jeanne DANSEREAU

Souvenirs

Nous habitons dans une petite rue qui débouchait rapidement sur un de ces grands boulevards qui sont comme le prolongement dans la cité, de la plaine campagnarde. Tous les matins les marchands de quatre-saisons s'y installaient offrant à la clientèle les marchandises les plus diverses. C'est là que sac au bras deux fois le jour, je me rendais aux victuailles avec les ménagères de mon quartier. Il faut penser au Paris d'il y a sept ans où tout était rationné, ticketé; deux verres de lait par jour, privilège des femmes enceintes et des enfants; deux tablettes de chocolat par quinze jours pour les mêmes privilégiées; un pain "brunâtre", etc. Pour obtenir tout cela il fallait faire la queue. Ah... ces longues files à la porte des magasins où l'on avait le temps d'apprendre en détails le dernier revirement du gouvernement ou les complications de la rougeole des enfants du voisin... Je n'avais pas à me plaindre. Car dès que quelqu'un s'apercevait que je portais un enfant; "Mais elle attend un gosse cette petite dame, allez passer la première". Et, sur l'assentiment des dix ou quinze ménagères, j'étais poussée à la première place. Et, dans le métro, l'autobus des inscriptions spéciales soulignaient que les femmes enceintes, les vieillards et les enfants avaient droits à des places spéciales assises. Là-bas, "pouponner" comme disaient les gens était facilité par tout le monde. Et si j'ai quel-qu'amertume à me rappeler cela c'est que je m'assois bien rarement dans les trams de Montréal même avec l'évidence qu'il me faudrait un siège...

Et, ces enfants français qui étaient d'une précocité extraordinaire. Et pour cause. Tout était organisé pour que le développement éducatif des petits soient poussé à son maximum. Je me souviens de ces immenses tableaux synoptiques des musées expliquant les différentes écoles de l'histoire de la peinture qu'un enfant de dix ans comprendrait facilement... des spectacles de théâtre pour enfants où pauvres et riches pouvaient assister... de ce Guignol des Tuileries qui faisait oublier la cour inexistante... Et surtout de ces repas pris lentement parce qu'il était sacré pour le Français, ce moment du repas, même pour les marchands qui fermaient boutique de 12 à 2 heures... sans crainte de perdre de l'argent.

Pourquoi ces souvenirs et beaucoup d'autres remontent-ils aujourd'hui dans sa mémoire? Peut-être parce que notre vie américanisée, trépidante souvent sans âme, nous empêche de penser qu'il y aurait une manière de vivre beaucoup plus humaine que celle qui nous absorbe, nous abrutit bien souvent peut-être parce que dans ce que nous avons enduré là-bas il y avait un élément humain dans la manière de vivre que je n'ai pas retrouvé ici.

Que voulez-vous pendant que le Français déguste son café en lisant son journal, on prend un apéro, nous enfilons en hâte un sandwich avec coke... Autre civilisation? Peut-être.

Mais, à quoi bon penser "souvenirs" quand il y a cette réalité de petites têtes avec des exigences et qui ne demandent qu'à être guidées et animées...

R. G.

Achète bien qui achète

Chez dupuis Frères

865 est, rue Sainte-Catherine

Téléphone : PLateau 5151

Montréal

Début de l'arbitrage avec la Canadian Vickers

La première séance cette semaine

Les séances d'arbitrage entre les travailleurs de la Canadian Vickers et cette entreprise ont débuté lundi dernier et les procédures ont été remises au 14 septembre, à 2.30 p.m. On sait que le président du Tribunal est M. le juge René Lippé de la Cour du Magistrat de Montréal, tandis que M. John J. Bumbray, et John Ahern, C.R., et William Fox, directeur du personnel représentent la compagnie.

Au cours de cette séance, le syndicat était représenté par M. Guy Merrill Desaulniers, Ted S. Payne et l'Exécutif du syndicat.

48 séances avec la compagnie

Les procédures d'assermentation des représentants sur un tribunal d'Arbitrage sont faites en vertu de la Loi des Différends ouvriers. La dernière convention est expirée le 28 octobre 1953 et depuis cette date, 16 séances de négociations directes ont eu lieu avec la compagnie tandis que du 22 février 1954, au 5 juillet dernier, il y a eu 32 tentatives de conciliation.

Accord sur 16 articles

Au cours de la conciliation sous la présidence de M. Léopold Roger, conciliateur du Ministère du Travail, les parties sont tombées d'accord sur les articles suivants:

1. — But de la convention.
2. — Reconnaissance syndicale.
3. — Discrimination et intimidation.
10. — Congé d'absence.
13. — Travail en dehors de l'usine.
14. — Allocation de temps pour le début et l'arrêt du travail.
15. — Rétroactivité au 28 octobre 1953.

16. — Représentation.
17. — Procédure des griefs.
18. — Cas de congédiement et de renvoi.
21. — Sécurité au travail.
22. — Affichage des avis.
23. — Les apprentis.
24. — Le paiement au départ.

15 articles à l'arbitrage

Les articles suivants seront étudiés par le tribunal d'arbitrage:

4. — Sécurité syndicale.
5. — Heures de travail.
6. — a) et b) Surtemps.
7. — Test et essais.
- 8 et 8a. — Compensation pour travail malpropre.
9. — Equipement de protection.
12. — Travail durant les heures de lunch.
- 19 (j). — Séniorité.
25. — Dimanches et congés statutaires.
26. — Vacances.
28. — Classification et définition des occupations (Appendice b).
29. — Sécurité sociale.
31. — Durée de la convention.

Appendice B) Echelle des taux. Ces tableaux montrent que sur 31 articles en discussion, les parties sont tombées d'accord sur 16 d'entre eux tandis que 15 ont été portés à l'arbitrage.

Le refus de la compagnie de reconnaître effectivement l'union est une répétition de ce qui s'est passé depuis l'octroi de la reconnaissance syndicale par la Commission des Relations Ouvrières il y a trois ans. Ceci parut évident au cours des séances de négociation et de conciliation.

Il est permis de croire qu'avec un peu plus de coopération, l'arbitrage n'aurait pas été nécessaire pour obtenir de meilleurs salaires et des conditions de travail convenables pour les travailleurs de la Canadian Vickers.

Dans les articles subséquents, nous traiterons plus en détail des demandes qui seront discutées devant le tribunal d'arbitrage.

La Fête du Travail à d'Oratoire St-Joseph

Dimanche soir, le 5 septembre, Son Eminence le cardinal Léger, présidera le ralliement de tous les travailleurs à l'Oratoire.

Dimanche soir, le 5 septembre prochain, un grand ralliement de tous les travailleurs de Montréal et de la région se déroulera à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal, sous la présidence de Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal.

Les manifestations débiteront le matin par une messe solennelle qui sera chantée par Son Excellence Mgr Conrad Chaumont, auxiliaire de Montréal, tandis que le R. P. Marcel Harbour, c.s.c., donnera l'instruction.

A 8 h. 15 p.m., le cardinal Léger présidera la procession aux flambeaux et prononcera une allocution immédiatement après, soit vers 9 h. j.m., au trône érigé au centre des terrasses. C'est là également qu'aura lieu, à 9 h. 30, la messe célébrée par M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier du Conseil Central de Montréal.

Plusieurs personnalités prendront part à ces manifestations. On annonce aussi qu'une délégation de plus de 500 personnes de Joliette assistera à cette manifestation; plusieurs autres villes ont

aussi promis d'importantes délégations.

La soirée se terminera par un feu d'artifice qui pourra être admiré à des distances fort éloignées.

Fédération du Bâtiment

Message de M. William Léger à l'occasion de la Fête du Travail

La Fête du Travail est la journée par excellence pour glorifier le travailleur, celui ou celle qui, par son labeur quotidien, contribue tellement à faire de notre société un monde meilleur. Il est bon, à cette occasion, de méditer un moment sur les réalisations des travailleurs en général pour leur meilleur bien et celui de tous ceux qui leur sont chers. L'occasion est propice pour leur

souhaiter une solidarité toujours plus grande au sein de leurs institutions ouvrières, et de leur rappeler le besoin qui existe pour tous de resserrer les liens au sein du travail organisé.

Puisse cette Fête du Travail être une occasion de bonheur pour tous les travailleurs, et, d'une façon particulière, pour ceux de l'industrie du bâtiment et leurs familles.

CONVOICATIONS

Pour les travailleurs de l'Union Nationale des Travailleurs des chantiers maritimes de Vickers

REUNIONS DE L'EXECUTIF

Tous les mercredis à 5.00 heures dans les locaux de l'Union (prochaine réunion, le 8 septembre).

REUNION DES DELEGUES DE DEPARTEMENT

Tous les troisième mardis à 5.00 heures dans la salle de l'Union (prochaine réunion, le 20 septembre).

ASSEMBLEE GENERALE (Section anglaise)

Le 22 septembre, à 5.00 heures p.m., après le travail dans les locaux de l'Union.

ASSEMBLEE GENERALE (Section française)

Le 23 septembre, après le travail, à 5.00 heures p.m., dans les locaux de l'Union.

ASSEMBLEE GENERALE (bilingue)

Le 23 septembre pour l'équipe de nuit, après le travail à 6.00 heures a.m., dans les locaux de l'Union.

Unemployment Insurance Fund

OTTAWA (CPA) — There is more money in the unemployment insurance fund to-day than has been paid out in benefits during the thirteen years that unemployment insurance has been in effect in Canada, latest returns indicate.

Unemployment insurance Commission figures show that from the introduction of unemployment insurance in July, 1941 to July 31 this year, a total of \$833,506,999 was paid out in regular and supplementary unemployment benefits. Of this total, \$798,889,647

was in respect to regular benefits while the balance was made up of supplementary payments. The total in the unemployment insurance fund at the end of July, 1954 was \$874,000,000.

The heavy demands made on the fund due to rising unemployment during the last year, resulted in the regular and supplementary benefit payments for the year July 1, 1953 to June 30, 1954 totalling \$213,533,092. This was 47% greater than the \$144,239,000 paid out for a similar period a year earlier.



Une bonne production est la meilleure garantie de bons salaires

parce que la prospérité de l'ensemble de la main-d'oeuvre d'un établissement dépend du succès de l'entreprise qui l'emploie;

parce que le syndicat ouvrier qui s'associe à la direction dans un programme d'action concertée en vue d'augmenter la production et d'améliorer le rendement assure emploi et rémunération de ses membres;

parce qu'une meilleure production permet à l'entreprise de fabriquer et de vendre plus de marchandises et de réduire ses frais, et partant, d'employer plus de travailleurs à de bons salaires.

LES COMITES MIXTES DE PRODUCTION sont un moyen éprouvé d'accroître la production — non pas par l'accélération du travail, — mais par la collaboration. Et les négociations collectives ont de meilleures chances d'être fructueuses dans les établissements où la production est élevée.

Y A-T-IL UN CAMP LA OU VOUS TRAVAILLEZ ?

Pour plus amples renseignements, veuillez vous adresser au plus proche bureau local du

Service de collaboration ouvrière-patronale

Division des relations industrielles

MINISTERE DU TRAVAIL, OTTAWA

Le ministre,
MILTON F. GREGG.

Le sous-ministre,
A. H. BROWN.

Bureaux: Amherst, Montréal, Toronto, Hamilton, Windsor, Winnipeg et Vancouver.

President Picard Issues Labor Day Message

"The workers who shall take part in celebrating Labor Day this year will not parade under banners of prosperity, but will be under the shadow of rising unemployment".

Mr. Gerard Picard, General President of the C.C.C.L. issued this statement during the course of his Labor Day Message to the workers. Mr. Picard went on to say that our Governments look upon the jobless situation as a matter of routine, while treating it as such, with the result that this lax attitude does not even attempt to rectify the shameful unemployment problem which confronts the Canadian worker to-day.

In his message, M. Picard, in the name of the C.C.C.L., called for a strong social policy, which would guarantee security, while preserving our liberties as a Christian country.

The participants in the Labor Day parade, while being gaily costumed will be under the sombre shadow of those who are willing to work, but cannot find employment. The C.C.C.L. is claiming a level sufficiently high enough to enable the worker and his family to enjoy a normal life, without the fear of what tomorrow will bring.

Unemployment Rising

Studies of unemployment are continually being held, by routine means, and are treated as such, but the picture still remains dark and according to statistics released by the Government, more and more people are being laid off their jobs.

The battle cry of the Government, during the last war was full employment for all. Haste was the theme to finish the war, whose determination was the signal to put the resources of Canada to work and create a stable policy which would assure the Canadian worker of full employment.

Now that the war is over we are told there is no cause for alarm over the existing economic situation, as the percentage of unemployment does not show the advent of an economic crisis.

Worker Is Not Bluffed

The Canadian workers, who are now Unionized in much greater number than in previous years, and more alert to the facts, will not be bluffed as they were after the signing of the Versailles Treaty of 1919 which proclaimed that Social Justice would reign over the world. On the occasion of Labor Day of 1954, the worker, through the power of their respective unions, and in the present message of the C.C.C.L. make claim for a sound social policy which will provide liberty for the Canadian worker and which they will not exchange one for the other.

Labor Day at the Oratory

His Eminence Cardinal Leger will celebrate Labor Day at St. Joseph's Oratory next Sunday September 5th, when he will preside at a public Rally to be held at 8.15 p. m.

In the morning Solemn High Mass will be celebrated by His Excellency Monsignor Conrad Chaumont, Auxiliary of the Montreal Diocese and the sermon shall be delivered by Rev. Father Marcel Arbour, c.s.c.

At 8.15 p.m. the Cardinal will preside over a candlelight procession and speak immediately following this from a Throne which will be erected in the

grounds of the church.

Evening Mass will be celebrated at 9.30 p.m. by Rev. l'Abbe Jean-Marie Lafontaine, Chaplain of the C.C.C.L.

Several Government and Union dignitaries will also attend the celebration. A delegation of over 500 people are expected from Joliette while several other provincial centers will be represented at the Rally in honor of the worker and Labor Day.

Shortly after 10 p.m. a magnificent fireworks display will be held and which will be seen a distance of many miles to be admired by those who witness this spectacular

CONGRATULATIONS ARE IN ORDER

Brother Gerard Picard, General President of the C.C.C.L. has wired a telegram of congratulations to Claude Jodoin, newly elected president of the Trades and Labor Congress of Canada.

Following is a copy of the telegram.

Mr. Claude Jodoin,
President,
Trades and Labor Congress of Canada,
Regina, Sask.

Sincere congratulations on your election as President of the Trades and Labor Congress of Canada.

(signed) Gerard Picard,
General President, C.C.C.L.

Ottawa

HOSPITAL EMPLOYEES APPLY FOR ARBITRATION

Following the granting of certification by the Ontario Labor Relations Board last March to the Union of Hospital Employees of

the Ottawa district, the employees of St. Vincent Hospital of the Grey Nuns of the Cross have decided to apply for arbitration, after many fruitless attempts to negotiate a collective labor agreement with the Hospital authorities.

The employers have refused to grant the check-off system, the reduction of working hours from 48 to 44, with the same take home pay, the question of salary of certain employees in different categories, paid vacations and other demands.

The Arbitrators have been chosen and are, Rene Hoult of Ottawa who will act for the C.C.C.L. and Avila Labelle Q.C. who represents the employers.

Both Arbitrators have agreed to the recommendation to the Minister of Labor the appointment of Hon. Judge Jacques Boucher, of the Magistrates Court of Hull, as president of the Tribunal.

Mr. Jacques Archambault, Technical Adviser to the Federation of Services (C.C.C.L.) and Mr. Raymond Gagne, organizer of the Central Council (C.C.C.L.) of Ottawa will act as solicitors.

The Union attaches great importance to the decision of the Board in this case, which shall be used as a pattern for future negotiations in hospital labor agreements.

UNION IN ARBITRATION WITH CANADIAN VICKERS

Initial Meeting Held This Week

Arbitration proceedings between the Shipyard Workers of Canadian Vickers (C.C.C.L.) and the Company opened last Monday morning and preliminary moves were made previous to the next scheduled meeting which is tentatively set for September 14th 1954 at 2.30 p.m. The president of the Tribunal is Judge Rene Lippe, of the Magistrates Court of Montreal, while John J. Bumbray, Q.C. and John Ahern, Q.C. are acting for Canadian Vickers Limited with William Fox, Company Director of Personnel Relations.

The Vickers Union, at this initial meeting was represented by Guy Merrill Desaulniers and S. T. Payne and the executive of Canadian Vickers Syndicate.

48 Meetings With Company

The swearing in of representatives of the Arbitration Board took place and which is being held under the provisions of the Quebec Trades Dispute Act. The labor agreement expired on October 28 1953 and since this date 16 meetings of negotiations have been taken place, from October 5 1953 until January 13 1954, while conciliation meetings lasted from February 22 1954 until July 5 1954 with a record of 32 meetings taking place.

16 Articles Agreed Upon

During the conciliation proceedings, which were presided over by Leo Paul Roger, conciliator, the following articles were agreed upon:

- 1—Purpose of Agreement.
- 2—Recognition.
- 3—Discrimination and Intimidation.
- 10—Leave of absence.
- 11—Shortage of work.
- 13—Work outside Plant.
- 14—Time allowance for starting and stopping.
- 15—Payment of wages with retroactivity from October 28, 1953.
- 16—Representation.
- 17—Grievance procedure.
- 18—Discharge cases and layoffs.
- 21—Provisions for Safety and Sanitation.
- 22—Posting of Notices.
- 23—Apprentices.
- 24—Payment when leaving service.
- 27—Right of search.

15 IN ARBITRATION

The articles which will be discussed during the Arbitration Board's meetings are:

- Article 4—Union security.
- 5—Hours of work.
- 6—(a) and (b) Overtime pay.
- 7—Tests and Trials.
- 8 and 8a—Compensation for dirty work.
- 9—Protective equipment.
- 12—Working through lunch period.
- 19—Seniority.
- 25—Sundays and Statutory holidays.
- 26—Vacations.
- 28—Occupation classification definitions (appendix b).
- 29—Welfare Plan.
- 31—Duration of agreement.

Appendix B—Rate of pay. The Summary of demands shows 16 articles of 31 were agreed upon by conciliation while the remaining 15 articles will require arbitration.

The Company's lack of Union recognition is a repetition of what has occurred since the granting of certification by the Quebec Labor Relations Board to the Union three years ago. This was evident by the experience encountered at negotiation and conciliation meetings.

No doubt, with a little more cooperation shown the Union, arbitration would have been an unnecessary step in the fight to obtain better salaries and working conditions for the workers at Canadian Vickers Limited.

In subsequent issues items of vital interest before the Arbitration Board, will be discussed more fully in these columns.

UNION MEETINGS

National Union of Vickers Shipyard Workers (CCCL)

EXECUTIVE COMMITTEE MEETING —

Every Wednesday, after work at 5.00 p.m. at your Union Hall (next meeting September 8th).

SHOP STEWARDS MEETING —

Every third Monday, after work at 5.00 p.m. at your Union Hall (next meeting, September 20th).

GENERAL MEMBERSHIP MEETING — (English)

Will be held September 22nd, after work at 5.00 p.m. at your Union Hall.

GENERAL MEMBERSHIP MEETING —

September 23rd, (Night shift) (Bilingual) after work at 6.00 a.m. at your Union Hall.

GENERAL MEMBERSHIP MEETING — (French)

September 23rd, after work at 5.00 p.m. at your Union Hall.

• JOB SECURITY
• HIGHER WAGES
• BETTER WORKING CONDITIONS

UNION MEMBERSHIP IS A GOOD BUY

SIGN UP TODAY!



EXPORT

LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA.

C.C.C.C.

le travail

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER
Administrateur : MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef : ANDRE ROY
Publiciste : ROGER MCGINNIS

Bureaux : 3227, boul. St-Laurent, Montréal — VE. 3701
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

IMPRIMERIE ALLIÉS
Ministère des Postes, Ottawa.